



PARTIE 1

- ETAT DES LIEUX -



TABLE DES MATIERES - PARTIE 1

1.1. LE SITE DE LA RIVIERE DE PENERF ET DES MARAIS DE SUSCINIO.....	19
1.1.1. Site et situation : le cadre général	19
1.1.1.1. Situation géographique.....	19
1.1.1.2. Géologie et climat	19
1.1.2. Les statuts de protection et les inventaires	20
1.2. PRESENTATION PAR FICHES D'HABITATS ET D'ESPECES.....	23
1.2.1. Un site peu connu aux potentialités écologiques importantes	23
1.2.2. Les fiches habitats	26
1.2.2.1. Habitats marins.....	29
Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine.....	29
Habitat élémentaire : Les sables propres et légèrement envasés.....	29
Habitat élémentaire : Les sables grossiers et graviers.....	30
Estuaires	33
Habitat élémentaire : Slikke en mer à marée (façade atlantique) et herbiers de zostère naine	33
Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	36
Habitat élémentaire : Sables de hauts de plage à Talitres (façade atlantique)	36
Habitat élémentaire : Estrans de sable fin (façade atlantique).....	37
Habitat élémentaire : Estrans de sables grossiers et graviers (façade atlantique)	38
Lagunes*.....	41
Habitat élémentaire : Lagunes en mer à marée - Lagunes sans végétation*.....	42
Habitat élémentaire : Herbiers submergés et végétations aquatiques*.....	43
Habitat élémentaire : Roselières*.....	44
Grandes criques et baies peu profondes	46
Habitat élémentaire : les vasières infralittorales	46
Récifs.....	49
Habitat élémentaire : Roche médiolittorale en mode abrité	50
Habitat élémentaire : Roche médiolittorale en mode exposé	51
Habitat élémentaire : Roche infralittorale en mode abrité.....	52
Habitat élémentaire : Les champs de blocs	53
1.2.2.2. Habitats terrestres d'intérêt communautaire.....	56
Prés salés littoraux	56
Végétations annuelles à salicornes.....	57
Prés à spartines	60
Prés salés atlantiques	62
Habitat élémentaire : Végétations de prés salés du bas schorre	65
Habitat élémentaire : Végétations de prés salés du schorre moyen.....	66
Habitat élémentaire : Végétations de prés salés du haut schorre	67
Habitat élémentaire : Végétations prairiales hautes des niveaux supérieurs atteints par la marée	68
Fourrés halophiles.....	70
Prairies subhalophiles thermo-atlantiques.....	71
Végétations annuelles des hautes de mer	73
Végétations vivaces des hauts de plage.....	75
Habitats dunaires	76
Dunes mobiles embryonnaires.....	76
Dunes mobiles à Oyat (dunes blanches)	77
Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)*.....	78
Habitat élémentaire : Dunes grises des côtes atlantiques*.....	78
Habitat élémentaire : Pelouses rases annuelles arrière-dunaires*	79
Dunes fixées décalcifiées atlantiques*	81
Dépressions humides intradunales : roselières et cariçaies dunaires	82
Landes	84
Landes mésophiles.....	84
1.2.2.3. Habitats terrestres d'intérêt patrimonial, non d'intérêt communautaire	87
Végétations aquatiques.....	87
Roselières d'eau douce	88
Prairies humides	89
Habitat élémentaire : Prairies inondées	89
Habitat élémentaire : Prairies humides	90
Habitat élémentaire : Prairies méso-hygrophiles.....	90
Mégaphorbiaies.....	91
1.2.2.4. Synthèse des habitats d'intérêt communautaire.....	93

1.2.3. Espèces d'oiseaux liées à la Zone de Protection Spéciale.....	94
1.2.3.1. Espèces inscrites à l'annexe I de la directive Oiseaux	94
Code UE : A026 - Aigrette garzette - <i>Egretta garzetta</i> (L. 1758)	95
Code UE : A034 - Spatule blanche - <i>Platalea leucorodia</i> (L. 1758)	97
Code UE : A081 - Busard des roseaux - <i>Circus aeruginosus</i> (L. 1758)	99
Code UE : A094 - Balbuzard pêcheur - <i>Pandion haliaetus</i> (L. 1758)	101
Code UE : A131 - Echasse blanche - <i>Himantopus himantopus</i> (L. 1758)	102
Code UE : A132 - Avocette élégante - <i>Recurvirostra avosetta</i> (L. 1758)	104
Code UE 2000 : A138 - Gravelot à collier interrompu - <i>Charadrius alexandrius</i> (L. 1758)	107
Code UE : A193 - Sterne pierregarin - <i>Sterna hirundo</i> (L. 1758)	108
Code UE : A272 - Gorgebleue à miroir - <i>Luscinia svecica</i> (L. 1758)	110
Code UE : A274 - Phragmite aquatique - <i>Acrocephalus paludicola</i> (Vieillot, 1817)	112
1.2.3.2. Autres espèces d'oiseau à forte valeur patrimoniale	119
Bécasseau variable - <i>Calidris alpina</i> (L. 1758)	120
Bernache cravant - <i>Branta bernicla bernicla</i> (L. 1758)	122
Tadorne de Belon - <i>Tadorna tadorna</i> (L. 1758)	123
Chevalier gambette - <i>Tringa totanus</i> (L. 1758)	125
Grand Gravelot - <i>Charadrius hiaticula</i> (L. 1758)	127
1.2.3.3. Synthèse avifaunistique	128
1.2.4. Espèces végétales liées au site d'Intérêt Communautaire	129
1.2.4.1. Les espèces végétales d'intérêt communautaire	129
Code UE : 1441 - Oseille des rochers - <i>Rumex rupestris</i> Le Gall	129
1.2.4.2. Autres espèces végétales d'intérêt patrimonial	130
1.2.5. Les espèces animales	133
1.2.5.1 - Les espèces animales d'intérêt communautaire	133
1.2.5.2. Autres espèces animales à forte valeur patrimoniale	158
1.2.5.3. Synthèse Faune et flore	161
1.3. DIAGNOSTIC SOCIO ECONOMIQUE	162
1.3.1. L'histoire qui a façonné le site Natura 2000	162
1.3.1.1. Les marais salants	162
1.3.1.2. Les moulins à marée	163
1.3.1.3. Le Port de Peneuf	163
1.3.1.4. L'ostréiculture	164
1.3.1.5. Les marais de Suscinio	164
1.3.2. La dynamique territoriale et démographique	165
1.3.3. Les activités professionnelles	166
1.3.3.1. La conchyliculture	166
1.3.3.2. L'agriculture	167
1.3.3.3. Le tourisme	170
1.3.4. Les activités de loisirs	172
1.3.4.1. La pêche à pied de loisirs	172
1.3.4.2. Les activités nautiques	173
1.3.4.3. La randonnée	174
1.3.4.4. Les activités balnéaires	174
1.3.4.5. La chasse	174
1.3.5. Spécificités locales	175
1.3.5.1. La démoustication	175
1.3.5.2. Statut foncier des prés salés	176
1.4. INTERACTION DES ACTIVITES ET DES USAGES AVEC LES ENJEUX NATURA 2000.....	178
TABLE DES FIGURES.....	180
TABLE DES TABLEAUX.....	182
BIBLIOGRAPHIE.....	183

1.1. LE SITE DE LA RIVIERE DE PENERF ET DES MARAIS DE SUSCINIO

1.1.1. Site et situation : le cadre général

1.1.1.1. Situation géographique

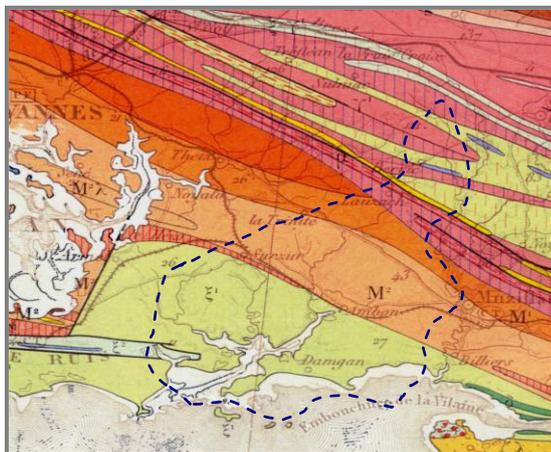
Le site Natura 2000 est situé sur la partie aval du bassin versant côtier de la rivière de Penerf. Celui-ci est situé à l'Est du Golfe du Morbihan et à l'Ouest de l'estuaire de la Vilaine. La superficie de ce bassin versant est de 136 Km² (19 Km du Nord au Sud ; 16 Km d'Est en Ouest) et s'étend sur 10 communes, en totalité ou pour partie. Les périmètres Natura 2000 ne concernent que 5 d'entre elles.

Le haut de l'estuaire de Penerf est constitué de trois bras. La rivière de Penerf est le bras principal et porte le nom de la Drayac dans sa partie amont. Elle est alimentée dans sa partie basse par l'étier d'Ambon, l'étier du Lic puis l'étier de Damgan. Les deux autres bras sont constitués par la rivière de l'Epinais et la rivière de Sarzeau/Étier de Caden. Au niveau de l'exutoire débouche l'Étier de Kerboulico. Lorsque l'on utilise le terme générique « Rivière de Penerf », on entend l'ensemble complexe de cet estuaire.

Les marais de Suscinio et de Landrezac sont situés dans la presqu'île de Rhuys, sur la commune de Sarzeau. Les marais de Suscinio reçoivent les eaux d'un bassin versant très peu étendu de 1300 hectares. En amont de ces marais littoraux, on trouve 3 étangs : l'étang de Calzac, l'étang de Gouarch et l'étang du château. Les marais de Landrezac sont localisés à l'est des marais de Suscinio et constituent une entité hydrographique à part entière.

1.1.1.2. Géologie et climat

La rivière de Penerf, le secteur de marais de Suscinio et Landrezac, ainsi que le littoral de Damgan-Ambon sont constitués de roches métamorphiques finement feuilletées ou micaschistes, de couleur vert clair, composées de quartz, mica, feldspath et grenat. Les micaschistes sont généralement très altérés et donnent des argiles résiduelles qui contribuent à la formation de sols peu perméables.



On rencontre plusieurs faciès géomorphologiques sur le littoral du site. On observe des côtes d'accumulation dont des plages sableuses ouvertes avec cordon dunaire et formation de marais arrière-littoral (Suscinio-Landrezac), des flèches sableuses à pointe libre (plages fuyantes) à Damgan ou encore des secteurs d'accumulations en zones humides et marais, ainsi que des côtes d'abrasion, constituées de côte à falaise de roche dure (Sarzeau). Les autres portions de littoral sont aménagées, pour des activités économiques (ostréicole au Tour-du-Parc) ou par des ouvrages de défense côtière (Damgan). A noter la présence d'un tombolo à Penvins, recouvert d'un parking.

Figure 4 : Carte géologique du bassin versant de la rivière de Penerf

Situé sur le littoral Sud-Est du Morbihan, le climat est sous influence océanique. Lié au rôle pondérateur de l'Océan Atlantique et du courant chaud du Gulf Stream, ce climat se caractérise surtout par la faiblesse des amplitudes thermiques entre les températures douces rencontrées en hiver et celles relativement fraîches de l'été. Les précipitations sont régulières et abondantes.

1.1.2. Les statuts de protection et les inventaires

Les sites Natura 2000 de la rivière de Penerf s'insèrent dans le **Site Ramsar** «Golfe du Morbihan», labellisé en 1991. Ils sont également dans le périmètre de la **Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux, ou ZICO**, « Golfe du Morbihan et étier de Penerf ».

Quatre Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique, ou ZNIEFF, de type 1 sont incluses dans les sites étudiés, ainsi qu'une ZNIEFF de type 2. Les ZNIEFF sont basées sur des inventaires du patrimoine naturel. Celles de type 1 sont des entités écologiques homogènes accueillant des espèces ou des habitats menacés. Les ZNIEFF de type 2 déterminent de grands ensembles écologiques fonctionnels.

→ ZNIEFF de type 1

Pointe de Penvins	176 ha
Marais de Suscinio	124 ha
Dunes et marais de Landrezac-Penvins	62 ha
Etier de Kerboulico	175 ha

→ ZNIEFF de type 2

Etier de Penerf	3751 ha
-----------------	---------

La ZPS et la ZSC étudiées sont incluses dans le périmètre d'étude du **projet de Parc Naturel Régional** du Golfe du Morbihan.

Les protections qui ont des mesures d'application concrètes sont peu nombreuses et/ou très ponctuelles. Il faut citer les acquisitions foncières du Conseil Général, au titre des **Espaces Naturels Sensibles (ENS)** et du **Conservatoire du Littoral**. La **loi littoral** du 3 janvier 1986 assure une protection des espaces maritimes et terrestres des communes littorales. Elle s'applique aux cinq communes concernées par les sites Natura 2000 en rivière de Penerf.

Une partie du marais de Suscinio est incluse, depuis 1965, dans le périmètre du **site inscrit** du «Château de Suscinio et DPM», couvrant 258 ha. L'îlot de Rion, commune de Damgan, fait l'objet d'un **Arrêté Ministériel de Protection de Biotope (APPB)** depuis janvier 2008 afin d'assurer la quiétude de la colonie de Sternes pierregarin nicheuse.

Des protections existent aussi à travers les zonages et les réglementations des **documents de planification**. Les 5 communes sont dotées de documents d'urbanisme. Le document opposable pour la commune de Sarzeau est un Plan d'Occupation des Sols (POS), dont la dernière modification simplifiée date du 22/12/2009. Un Plan Local d'Urbanisme (PLU) est en cours d'élaboration (délibération du 14/02/2009). La commune du Tour-du-Parc est également en POS (dernière modification simplifiée en date du 24/02/2010) et est en cours d'élaboration d'un PLU (délibération du 20/02/2007). Suite à l'annulation du POS datant du 12/10/2001, le document opposable pour la commune de Damgan est le POS du 08/11/1996. La commune de Damgan est également en cours d'élaboration d'un PLU (délibération du 23/11/2007). Les communes de Surzur et Ambon sont en PLU. Celui de Surzur a été approuvé le 13/12/2010. Une révision simplifiée est en cours pour le PLU d'Ambon.

Au niveau intercommunal, 3 Schémas de COhérence Territoriale (SCOT) sont élaborés ou sont en cours d'élaboration. Le SCOT de Vannes Agglomération a été approuvé le 21/12/2006, il concerne la commune de Surzur. Le SCOT des pays de Muzillac et de la Roche-Bernard est en cours d'élaboration et concerne les communes de Damgan et Ambon. Son périmètre a été validé par arrêté préfectoral en date du 06/07/2007. Le SCOT de la presqu'île de Rhuys, qui concerne les communes de Sarzeau et le Tour-du-Parc est dans la phase d'arrêt du projet (délibération du 07/01/2011).

Autres zonages réglementaires ou d'inventaires

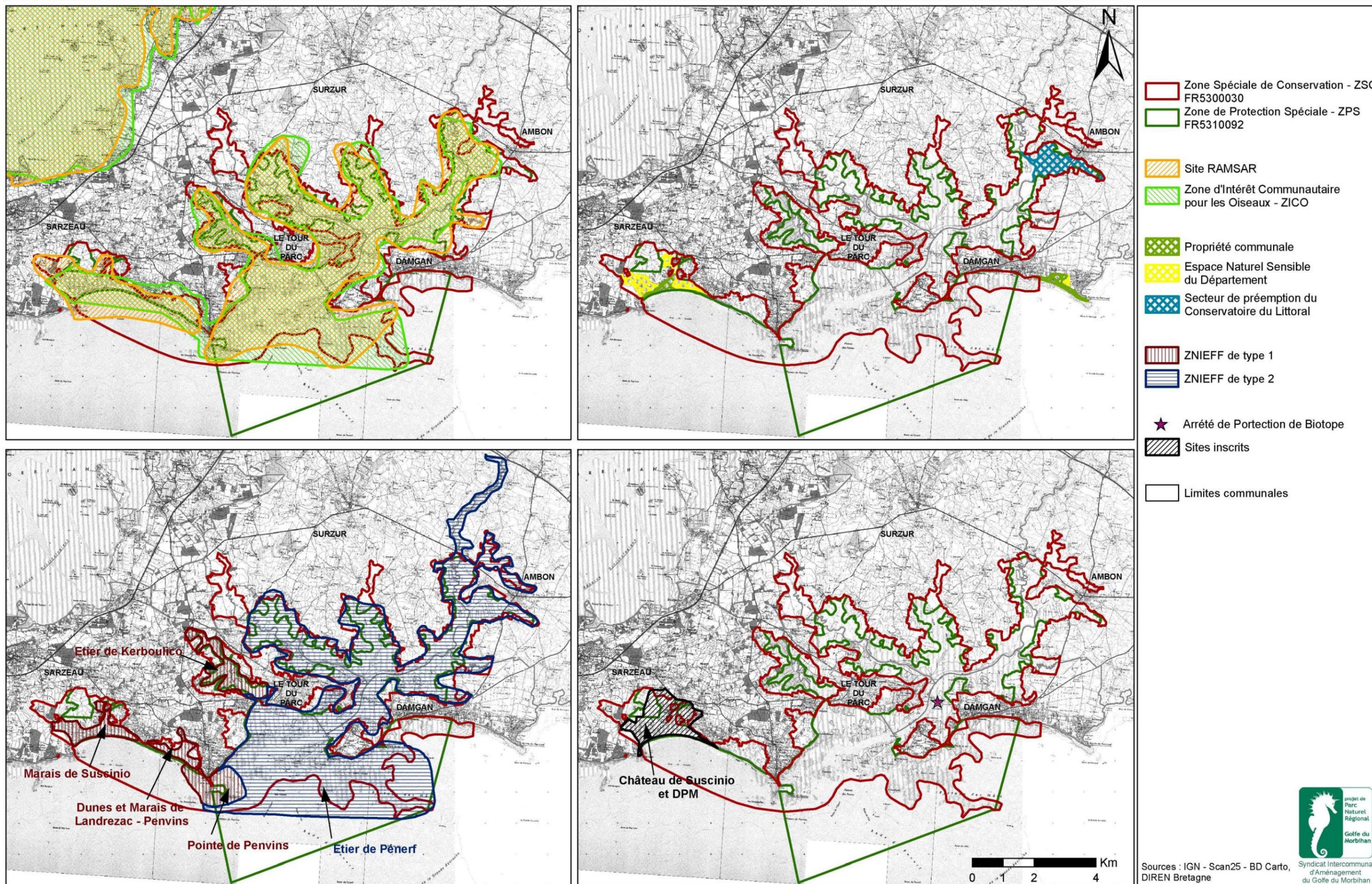


Figure 5 : Cartographie des différents zonages réglementaires ou d'inventaires

